

Image not found or type unknown



Demission, preavis et droit local alsace moselle

Par **sissac**, le **05/04/2011** à **22:28**

Bonjour,
Mon concubin vient de demander une démission au sein de son entreprise
der comptabilité gestion qui gère une centaine de salariés.
Habitant en Alsace moselle, il a
demandé a bénéficier du droit local
qui réduit le preavis de trois mois selon eux à
15 jours.
Cependant son employeur lui soutient qu'il ne peut bénéficier du droit
local du fait
qu'ils sont sous convention collective.
Pouvez vous m'indiquer s'ils sont en raison alors
?
Merci d'avance